



Le Jura Libre n° 2880 du jeudi 3 avril 2014

Editorial

Laurent Girardin

Essai de vertu

Le Jura-Sud avait la possibilité, en fin de semaine passée, de participer à la désignation de son unique représentant francophone au sein du Gouvernement bernois. Seuls un peu plus de 30% de la population ont saisi cette opportunité afin d'arbitrer le duel entre les candidats probernois Philippe Perrenoud et Manfred Bühler. Intéressons-nous aujourd'hui au vaincu de cette élection.

Une fois n'est pas coutume, et à l'instar de Michel de Montaigne dans ses *Essais*, « lecteur, je serai moi-même la matière de mon écrit. »

Ces dix-huit derniers mois, ma fonction de rédacteur en chef du *Jura Libre* m'a valu deux mandats de comparution devant le ministère public du canton du Jura pour des procédures pénales ouvertes à mon encontre par M. Manfred Bühler à la suite de deux articles parus sous la plume de « Vorbourg ».

La première de ces affaires s'est conclue par une conciliation le 6 décembre 2012. Quant à la seconde, elle trouvera peut-être son dénouement le 8 mai 2014 au cours d'une nouvelle audience.

A ce stade, il est piquant de constater que M. Bühler recourt au système judiciaire d'un canton qu'il a lui-même qualifié de « mafia » par le biais d'une campagne d'affichage qu'il a rendue publique au nom de son parti politique. C'était le 2 septembre 2013, soit un mois à peine avant les faits qui l'ont poussé à déposer sa deuxième plainte dans les circonstances que voici :

Dans l'édition du *Jura Libre* du 3 octobre 2013, « Vorbourg » a repris telle quelle une information glanée sur la page Facebook du Syndicats des enseignants du Jura-Sud (SEJB) insinuant que trois députés au Grand Conseil bernois, dont M. Bühler, auraient timbré après la fin d'une séance à laquelle ils n'auraient pas participé afin de toucher un jeton de présence de 100 fr.

N'ayant pas apprécié cette information pourtant déjà parue le 1^e octobre 2013 dans un courrier de lecteur du *Journal du Jura* sous la plume de M. Francis Baour, citoyen de Moutier, M. Bühler m'a adressé un courrier électronique le 4 octobre 2013 afin de dénoncer une « accusation mensongère » et de solliciter la publication d'un droit de réponse sous peine de saisir « le Château de Porrentruy » pour une explication.

Le 10 octobre 2013, ayant très aimablement fait remarquer à M. Bühler que le texte de « Vorbourg » n'était qu'une reproduction fidèle d'un commentaire du SEJB, je lui ai néanmoins communiqué que son droit de réponse serait intégralement publié dans l'édition du *Jura Libre* du 24 octobre 2013, ce qui fut fait scrupuleusement.

M. Bühler m'a renvoyé un courrier électronique le 11 octobre 2013 pour me remercier de cette décision et me souhaiter « une agréable fin de semaine ».

Depuis lors, plus aucune nouvelle de M. Bühler jusqu'à la surprenante et incompréhensible convocation reçue de la part du ministère public du canton du Jura le 21 mars dernier.

« Toute vertu est fondée sur la mesure » disait Sénèque... A méditer jusqu'au 8 mai.